

- VILLE de VALOGNES -

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 février 2009

L'AN DEUX MILLE NEUF, le SEIZE du mois de FEVRIER, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle des Fêtes, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Patricia THOMAS, M. Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON,
Adjoint au Maire,
M. Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué,
MM. Gérard BREBANT, Lucien LECERF, Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Lucie LUCAS, Nicole HAMEL, Christine GENTELET, M. Jean-Louis VALENTIN, Mme Jocelyne MANCEAU, M. Damien FORTIN, Melle Julie JEAN, M. Michel BEAUSSARON, Mme Anne-Marie MOUCHEL, MM. Rémi BESSELIEVRE, Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Mme Ghyslaine LE LANCHON, MM. Didier GOUJON, Jean LENOBLE, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Marie LOSIO, Adjoint au Maire (pouvoir à Mme GENTELET),
Mme Sylvie BECHET, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme MANCEAU).

Melle Julie JEAN a été élue Secrétaire.

Date de convocation : 09/02/2009
Date d'affichage : 09/02/2009
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 27
Nbre de Conseillers votants : 29

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 16 février 2009 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Démission de Madame Patricia PILLET de ses fonctions de Conseillère Municipale et installation de Monsieur Jean LENOBLE.

Suite à la démission de **Madame Patricia PILLET** de ses fonctions de Conseillère Municipale, Monsieur le Maire procède à l'installation de **Monsieur Jean LENOBLE**, lequel, conformément aux dispositions de l'article 270 du Code Electoral, a accepté cette fonction municipale.

2. Acquisition de panneaux d'affichage lumineux - Désignation de deux représentants de la Ville de Valognes au sein de la Commission d'Appel d'Offres pour le groupement d'achat.

Suite à l'adhésion de la Ville au Groupement d'achat avec la Communauté de Communes du Bocage Valognais pour l'acquisition de panneaux d'affichage lumineux, une Commission d'Appel d'Offres a été constituée.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DESIGNE** Monsieur Christian LAMOTTE, Adjoint, Représentant titulaire et Madame Anne-Marie GOLSE, Adjointe, Représentant suppléant de la Ville au sein de cette Commission.

3. Cessions foncières.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 2 février 2009 et de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme réunie le 10 février 2009, l'Assemblée Communale à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** aux cessions suivantes :

- Cession à la SCI BVS d'une parcelle de terrain d'une superficie de 3.700 m² environ, à prélever dans la parcelle cadastrée section ZD n°136, située sur l'Espace d'Activités Economiques - Secteur de Prémèsnil, afin d'y implanter le siège social des sociétés de transport BEST et DIT respectivement installées actuellement en région parisienne et à Bretteville en Saire.

- Cession à M. André LEPOITTEVIN, de parcelles de terrain cadastrées section AH n°196 et 198 d'une superficie totale de 1.125 m², sises au lieudit « Arpentigny ».

4. Mise en compatibilité du P.L.U. de la Ville de Valognes avec le projet relatif à l'aménagement de la RD 62 entre Sottevast et Valognes par le Département de la Manche - Avis du Conseil Municipal.

La Route Départementale n°62 assure la liaison entre deux pôles commerciaux et industriels que sont Valognes et Sottevast, en traversant les Communes de Saint-Joseph, Yvetot-Bocage et Négreville.

Etant donné le trafic actuel et l'évolution prévisible de la circulation, le Département a décidé de réaliser divers travaux d'élargissement et de sécurisation de la voie routière, nécessitant des déblaiements et remblaiements.

L'opération envisagée sur Valognes n'étant pas compatible avec les occupations et utilisations des sols admises, sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 10 février 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville avec le projet relatif à l'aménagement par le Conseil Général de cette Route Départementale.

5. Demande de subvention au titre de la D.G.E. 2009.

Dans le cadre de la programmation 2009 de la Dotation Globale d'Équipement, les Collectivités sont appelées à transmettre à la Sous-Préfecture d'arrondissement, leurs dossiers de demandes de subventions, accompagnés d'une délibération du Conseil Municipal.

Sur avis de sa Commission Sports - Infrastructures sportives, réunie le 11 février 2009, le Conseil Municipal, en fonction des projets retenus, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DECIDE** la réfection de la toiture du Complexe Polyvalent,
- Et **SOLLICITE** le concours financier de l'Etat au titre de la D.G.E.-programmation 2009.

6. Renouvellement d'adhésion aux différents fonds sociaux.

Sur avis de sa Commission Action Sociale - Santé - Handicap - Famille - Logement, réunie le 3 février 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, comme chaque année,

- **SE PRONONCE** sur le renouvellement en 2009 de l'adhésion de la Ville de Valognes aux différents fonds d'aide :
- ✓ *Fonds de Solidarité pour le Logement – F.S.L. – et Fonds Social Energie – F.S.E. – correspondant à une participation de 0,80 € par habitant.*
- ✓ *Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté – F.A.J.D. – correspondant à une participation de 0,23 € par habitant.*
- et **AUTORISE** l'inscription de la participation financière correspondante au Budget Primitif 2009.

7. Conventions, contrats, baux, avenants, tarifications et règlements.

Sur avis de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation ou le renouvellement des conventions, contrats, baux, avenants suivants :

Dossiers soumis à la Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial – Administration Générale le 2 février :

- *Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg-Cotentin, pour l'élaboration d'un diagnostic territorial de la Ville, au service des acteurs et décideurs locaux, permettant de suivre l'évolution économique de la Ville et d'aider à la décision en matière de développement économique.*
- *Avenant n°4 à la convention relative à la mise à disposition des biens immobiliers, intervenue le 6 décembre 1999 entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche et la Ville de Valognes : mise à disposition du SDIS à compter du 1^{er} mars 2009, d'un logement de type F4 au 1^{er} étage du Centre de Secours Principal pour une extension des locaux administratifs et techniques,*
- *Convention avec l'INSEE relative à la transmission des données électorales, via un portail internet dénommé AIREPPNET.*

Dossiers soumis à la Commission Action Sociale – Santé – Handicap – Famille – Logement, le 3 février :

- *Résiliation avec effet au 1^{er} avril 2009, du bail au profit de l'Etat pour les locaux de l'Inspection de l'Education Nationale, situés 27 rue de Poterie.*
- *Renouvellement pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} mars 2009, du bail de location avec le Secours Populaire pour l'occupation à titre gratuit d'une maison propriété de la ville, située 119 rue de Poterie – lieudit « Le Gravier ».*
- *Convention pour la mise à disposition à l'association F.A.C.E. tous les mardis, du Bureau de 9 m², utilisé par la Mission Locale à l'EVEILS, moyennant une redevance mensuelle de 110 €.*

Dossiers soumis à la Commission Jeunesse – Vie Associative – Temps Libre le 4 février :

- Convention avec l'association CIRQ O CLOWN pour l'organisation d'un stage de clowns, dans le cadre de l'opération « Ticket Temps Libre » des vacances d'hiver 2009.
- Projet Educatif Local – Participation au programme européen « Jeunesse en Action » - Convention financière avec l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP) et convention avec l'Association AVRIL pour le portage du projet.
- Révision des tarifs Ticket-Temps Libre Eté Jeunes 2009 et mise en place d'une régie d'avances et de recettes.

Dossiers soumis à la Commission Culture – Patrimoine le 5 février :

- Contrat de cession par l'association ART'SYNDICATE d'un spectacle intitulé « Brigade d'Intervention Poétique » dans le cadre du Printemps des Poètes, organisé le 3 mars à la Bibliothèque Municipale – coût global : 609,60 € TTC
- Contrat de cession avec l'association BATIFOLIE, pour un spectacle Petite Enfance intitulé « Histoire de P'tites Bêtes » le 26 mars à l'Hôtel-Dieu – coût global : 894,60 € TTC.
- Conventions et contrats pour l'Hôtel-Dieu : exposition du FRAC intitulée « Intérieurs » du 17 février au 12 mars ; Association C'CEDILLE pour un accueil en résidence et un spectacle intitulé « Cendres sur les mains » de Laurent Gaudé ; concert Jean-Benoît CULOT Quintet le 30 janvier ; Concert de Nima le 27 février ; Concert Ovoïd Sextet le 13 mars.

Dossiers soumis à la Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme le 10 février :

- Avenants pour travaux supplémentaires aux marchés suivants : aménagement de la rue des Religieuses (partie haute), aménagement de la rue Barbey d'Aurevilly et de la rue du Grand Moulin, aménagement du parc des Cordeliers (lot n°3 : clôtures, métallerie).
- Mise à disposition à titre précaire et révocable des herbages communaux à des exploitants agricoles moyennant le versement d'une redevance calculée en fonction de la qualité du terrain (Terre de bonne qualité : 155,50 € l'hectare ; Terre de qualité inférieure : 134 € l'hectare ; Terrains acquis des Consorts Pezet : 102 € l'hectare).

Dossier soumis à la Commission Sport – Infrastructures Sportives le 11 février :

- Passation d'un contrat de vente avec l'Association « A Fond'Caie » dans le cadre du Tour de Normandie 2009.

8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009.

L'année budgétaire est rythmée par plusieurs étapes qui concrétisent l'expression de la politique municipale. Le budget est l'outil essentiel qui conditionne la réalisation d'un programme d'actions pour la Collectivité. Le Débat d'Orientation Budgétaire est la première étape de ce cycle.

Institué par la loi du 6 Février 1992, obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Son contenu n'est pas précisé dans les textes.

Les autres étapes de la vie budgétaire communale sont :

- Le budget primitif qui en découle et qui traduira les orientations du débat.
- Les décisions modificatives, qui interviennent en cours d'exercice et permettent d'opérer les ajustements par rapport au budget primitif, en fonction des aléas de la vie de la cité (recettes et dépenses).
- Le compte administratif, qui arrête les comptes de l'année précédente, et son pendant, le compte de gestion du Trésorier, Receveur Municipal.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment privilégié, avant la discussion du budget en lui-même, pour aborder la politique proposée par l'équipe municipale, pour tracer les grandes lignes des actions à mener sur l'année, et dégager, dans une perspective pluriannuelle, les orientations pour les exercices suivants.

C'est l'occasion pour l'assemblée,

- de s'informer sur la conjoncture économique en général, et de prendre connaissance des éléments de la loi de finances qui ont une incidence directe ou indirecte pour les collectivités locales en général et pour les communes en particulier,
- d'évaluer la situation financière de la collectivité.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, il n'y a pas de vote. Il fait néanmoins l'objet d'une délibération pour le contrôle de légalité. L'objectif est d'échanger sur les priorités à retenir en investissement, et aussi sur la politique à mener en fonctionnement, notamment en ce qui concerne la fiscalité, en tenant compte des données économiques connues au jour du débat.

Ce débat est un acte éminemment politique, il préfigure les priorités qui seront affinées et retenues dans le Budget Primitif.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PREND ACTE** des principales orientations budgétaires pour l'exercice 2009.

Valognes, le 19 février 2009

LE MAIRE :
Jacques COQUELIN